

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 033-7519/19/BM

■ Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la cinquième édition du Salon des Agricultures de Provence à Salon-de-Provence - Approbation d'une convention

MET 19/13327/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Afin de soutenir l'agriculture départementale, la Métropole Aix-Marseille-Provence à travers son Conseil de Territoire du Pays Salonais, le Département des Bouches-du-Rhône, l'Institut National d'études supérieures agronomiques de Montpellier - Montpellier SUPAGRO, la ville de Salon-de-Provence et le Pays d'Arles, avec le concours de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en tant que maître d'œuvre organisent depuis 2016 le Salon des Agricultures de Provence.

Avec une moyenne de près de 50 000 visiteurs, les quatre premières éditions du Salon des Agricultures de Provence ont rencontré un réel succès.

La Métropole Aix-Marseille-Provence à travers son Conseil de Territoire souhaite donc rééditer cette manifestation en organisant une 5^{ème} édition du Salon des Agricultures de Provence en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Il est donc proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir financièrement la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en lui apportant une subvention, au titre de l'année 2020 d'un montant total de 160 000 €.

Afin de pouvoir engager les premières dépenses liées à l'organisation de cette manifestation, une avance d'un montant de 40 000 euros a été versée à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône en 2019,

Signé le 19 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 09 janvier 2020

approuvée par délibération du Bureau de la Métropole du 26 septembre 2019. Il est également proposé d'approuver la convention d'objectifs afférente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° ENV 011-6675/19/BM du 26 septembre 2019 ;
- L'avis de la commission chargée du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays Salonais du 16 décembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône de 120 000 euros pour l'édition 2020 du Salon des Agricultures, venant porter le montant total du soutien pour cette action à 160 000 euros après versement d'une avance sur l'exercice 2019 sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et des états spéciaux de territoire pour l'exercice 2020.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2020 de la Métropole - Chapitre 65, compte 657382, fonction 6312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture

Christian BURLE